



Salaires : les agents des IEG mis à la diète

Les employeurs de la branche des IEG imposent une austérité salariale incompréhensible au vu des résultats des entreprises et au regard des dividendes en hausse distribuées aux actionnaires. Les employeurs, arguant d'un contexte économique difficile et d'un avenir incertain, ont fait une première proposition d'augmentation du Salaire National de Base (SNB) de 0,3 % et un taux plancher d'avancements au choix à 0,7 % de la masse salariale.

Devant le rejet général de leur proposition, les employeurs sont revenus à la table des négociations, après une suspension de séance, avec une augmentation du SNB de 0,5 %. En l'absence de signature, une mesure unilatérale sera prise en deçà de cette proposition.

Pour la CFDT, les niveaux proposés ne sont pas acceptables. Par ailleurs, la CFDT refuse de prendre en compte les effets de l'ancienneté sur la masse salariale dans les négociations des mesures salariales. La rémunération de l'ancienneté est inscrite à l'article 11 du statut et n'a donc rien à voir avec les mesures salariales prévues par l'article 9.

La CFDT condamne le simulacre de négociation avec, en moins d'une heure, l'ouverture et la fermeture des négociations. On peut légitimement s'interroger aujourd'hui sur la réelle volonté des employeurs à aboutir à un accord. Cette séance n'était qu'un prétexte pour boucler le plus rapidement possible une décision unilatérale. Le dialogue social de branche est une nouvelle fois réduit à sa plus simple expression.

La FCE-CFDT revendique une augmentation du SNB crédible à hauteur de 0,9% en lien avec la prévision d'inflation du projet de loi de finance 2015

Le 27 novembre 2014

